

PRATIQUES COMMERCIALES ABUSIVES : SOYEZ VIGILANTS !

Vous êtes fréquemment sollicités par mail, téléphone, courrier, fax.... pour des propositions qui sont en fait des engagements fermes.

En tant que professionnels, vous ne bénéficiez pas du délai de rétractation de 7 jours vous permettant de vous désengager en matière de vente à domicile ou par correspondance, et toute signature de votre part vous engage sur la base d'un acte contractuel.

Aussi, face aux pratiques douteuses de certaines sociétés, la meilleure des protections est la vigilance.

Identifiez les pratiques douteuses

- De faux bulletins de cotisations sociales (RSI...),
- Des insertions dans des annuaires professionnels, ou registres professionnels,
- Des offres de publication présentées comme une inscription dans un registre officiel (INPI, APE, Infogreffe...),
- L'« achat » du numéro de TVA intracommunautaire,
- Des vérifications de coordonnées, notamment bancaires,
- Des supports papier ou électroniques, dont l'utilité est souvent discutable,
- L'acquisition de noms de domaines.
- ...

Pour rappel :

Vos nom, prénom, adresse, activité et forme juridique de l'entreprise, N° Siren, Siret, code APE (NAF) sont des informations publiques. Un document qui les mentionne n'atteste en rien de son caractère officiel.

Ce qui doit vous alerter

- Une présentation ambiguë de l'offre, qui ne fait pas toujours apparaître clairement l'engagement,
- Une proposition peu lisible, voire illisible,
- Un aspect visuel inadéquat, des fautes d'orthographe,
- Une offre alléchante : réduction exceptionnelle pour les derniers clients, gratuité pour le premier mois de publication,
- Un caractère obligatoire et immédiat du paiement, avec parfois des relances douteuses,
- Une tacite reconduction du contrat (souvent par période de trois ans),
- Des harcèlements téléphoniques avec propositions pour alléger le paiement ou en cas de refus des propos parfois menaçants,
- Une enveloppe pré-imprimée pour la réponse, indiquant une adresse à l'étranger,
- ...

Par internet, un établissement bancaire ou une administration ne vous demandera jamais de lui communiquer vos coordonnées personnelles, bancaires...

De même, **un appel à cotisation contient obligatoirement votre numéro de sécurité sociale**, et les documents officiels ne contiennent pas de conditions générales de vente.
Les appels à cotisations ne sont pas soumis à la TVA ; il en est de même pour les sommes dues à l'Etat.

Quelle attitude adopter ?

Avant de répondre à toute proposition :

- Ne rien signer dans l'urgence,
- Demander un écrit pour réfléchir préalablement,
- Bien informer le conjoint et les salariés présents dans l'entreprise de ne répondre à aucune sollicitation de ce type,
- Lire en intégralité les documents, y compris le verso, les astérisques...
- Vérifier où se situe l'entreprise (France étranger), la réalité des coordonnées (N° RCS, N° de téléphone...), se méfier si l'adresse contient juste une boîte postale,
- S'assurer de l'existence du produit ou de la prestation proposés (ex : consulter le site internet où doit paraître l'annonce),
- Contrôler la réalité des factures lorsque vous effectuez des règlements,
- ...

En cas de doute, consultez votre conseiller ou expert habituel.

Les recours possibles

Si vous considérez avoir été démarché abusivement :

- Par principe, contestez votre engagement, évitez de répondre au téléphone et exigez que les demandes vous soient adressées par courrier,
- Si le paiement a déjà eu lieu, ou si aucun accord n'a pu être trouvé, il vous est possible d'engager une procédure en annulation du contrat, sur le fondement du vice du consentement (erreur, manœuvres dolosives..), publicité mensongère, plainte pour escroquerie, et ainsi faire opposition pour utilisation frauduleuse, en cas de paiement par chèque ...

Mais attention, toutes ces actions ne sont pas sans conséquences et chaque cas est particulier, aussi, consultez votre avocat préalablement à toute décision.

Ces abus sont le fait d'une minorité, mais qui portent préjudice à toute une profession et aux entreprises qui exercent dans le respect des règles légales et déontologiques.

Si vous estimez avoir subi un préjudice suite à la signature d'un contrat de ce type, plusieurs moyens d'actions contentieuses s'offrent à vous :

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
à La Roche sur Yon : 02 51 47 10 00

Le Procureur de la République : Tribunal de Grande Instance de La Roche sur Yon 02 51 47 61 00

Voici les principaux organismes publics ou reconnus traditionnellement comme des partenaires du monde de l'entreprise avec leurs coordonnées et logos officiels

	<p>CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie</p> <p>organisme habilité à vous accompagner dans les démarches administratives (formalités des entreprises, formalités internationales, contrat d'apprentissage et acquittement de la taxe d'apprentissage) et à vous conseiller dans votre quotidien de chef d'entreprise.</p> <p>16 rue Olivier de Clisson - CS 10049 85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX Tél. 02 51 45 32 32</p>		<p>URSSAF :</p> <p>le réseau des Urssaf assure une mission de service public, à savoir le recouvrement des cotisations et contributions sociales des entreprises.</p> <p>11 rue Benjamin Franklin - 85930 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9 Tél. 3957 (0,118 euro/mn) www.contact.urssaf.fr</p>
 <p>L'essentiel & plus encore</p>	<p>MSA Loire Atlantique Vendée :</p> <p>organisme chargé de la gestion des cotisations maladie et retraite des indépendants pour votre protection sociale de l'agriculture.</p> <p>33 Bd Réaumur - 85933 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9 Tél. 02 51 36 88 88</p>		<p>RSI : Régime Social des Indépendants</p> <p>interlocuteur social unique pour toutes les cotisations (santé, retraite, invalidité-décès) et contributions sociales (allocations familiales, CSG-CRDS) personnelles obligatoires du chef d'entreprise indépendant.</p> <p>5 passage Foch - 85000 LA ROCHE SUR YON Tél.02 72 01 27 27</p>
	<p>Greffes du tribunal de commerce :</p> <p>le greffier a en charge le contrôle de conformité des énonciations et des pièces aux dispositions législatives et réglementaires, et aux inscriptions qu'il détient déjà (art L.210-7 et R.123-95 du Code de Commerce). Il exerce un contrôle de légalité et régularité de la constitution des sociétés et leur donne naissance par l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. A l'issue de ces contrôles, les informations sont authentifiées, mentionnées au RCS et deviennent opposables aux tiers. L'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés délivré par le greffier est un acte authentique qui est la seule pièce à faire foi de la situation de l'entreprise vis-à-vis des tiers.</p> <p>55 rue Hoche - BP 719 - 85017 LA ROCHE SUR YON Tél. 02 51 37 67 05</p>		<p>SIE : Services des Impôts des Entreprises</p> <p>organisme d'Etat compétent pour la collecte de la fiscalité des entreprises ou pour délivrer gratuitement le n° de TVA intracommunautaire.</p> <p>Cité Administrative Travot 10 rue 93^{ème} RI - LA ROCHE SUR YON Tél. 02 51 45 11 11 www.impots.gouv.fr</p>

Liste des arnaques par courriers identifiées et sites non-officiels

Nom	Localisation	Montant	Site web
Annuaire du professionnel	Orléans, France	198 €	Aucun
APE registre professionnel des entreprises	Paris, France	289,54 €	http://ape-fr.com/
Commerce et Industrie – Registre des affaires	Valence, Espagne	997 €	http://www.france-commerce-industrie.com/
Formalitentreprise.com	Liverpool, Angleterre	400€	https://formalitentreprise.com/
GAIA almanach	Budapest, Hongrie	1 350 €	http://gaiaalmanach.com/
Grefe KBIS	Liverpool, Angleterre	-	https://greffekbis.com
info-kbis	Paris, France	234 €	http://www.info-kbis.fr/
info service	Pace, France	99 €	Aucun
info-siret	Paris, France	198 €	http://www.info-siret.fr/
IPT-Registre	Brno, Rép. Tchèque	1944,50 €	http://ipt-register.com/ (<i>attention ! site dangereux</i>)
IPTS Marques	Lexy, Meurthe-et-Moselle	870 €	http://ipt-register.com/ (<i>attention ! site dangereux</i>)
Journal Légal	Neuilly-sur-seine, France	336 €	http://journallegal.com/
Kbis info-services	Nîmes, France	298,49 €	http://www.kbisinfoservices.fr/
Kbis-infos	Montpellier, France	298,49 €	http://kbis-infos.fr/
kbis société	Paris, France	358 €	https://www.kbis-societe.eu/
Recensement des Sociétés et des Indépendants	Paris, France	348 €	http://www.recensement-societes-independants.com/
Registre des brevets et marques ODM	Bratislava, Slovaquie	557 €	Aucun
Registre des fichiers d'entreprises	Neuilly-sur-seine, France	416,26 €	Aucun
Registre INSEE	Paris, France	349 €	http://registreinsee.com/
Registre Internet Français	Hambourg, Allemagne	958 €	http://www.registre-internet-francais.com/
Registre Siret des Entreprises	Paris, France	211 € ou 169 €	http://www.siret-registre.fr/
Registre TVA Intracommunautaire	Bruxelles, Belgique	264 €	Aucun
Sérénis	Paris, France	1 994 €	Aucun
Service SIRENE	Pace, France	99 €	Aucun
Télédéclaration Service	Choisy-le-Roi, France	228 €	Aucun
TM Publisher GMBH	Vienne, Autriche	966 €	http://www.trademarkpublisher.info/
VotreExtraitKbis.com	Liverpool, Angleterre	400€	https://votreextraitkbis.com
WIPP – World Intellectual Property Publisher	Dania Beach, Floride, USA	1 995 €	http://wip-publishing.com/

Vous les retrouvez sur : <http://myinfogrefe.fr/repertoire-des-arnaques/>